

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation sous statut scolaire d'aide-soignant

Sélection Départementale Nord 77 rentrée septembre 2023

Classer vos choix en les numérotant (1 étant le vœu prioritaire)

- Lycée Polyvalent Jean Moulin, Torcy (12 places) :
Parcours complet/partiel bac pro ASSP et SAPAT
Lieu de formation : Ecole de Santé – GRETA 77 – 2 place Jean Vilar, Lognes
- Lycée Charles de Gaulle, Longperrier (18 places) – **Parcours partiel bac pro ASSP**
- Lycée Lino Ventura, Ozoir-La-Ferrière (16 places) – **Parcours partiel bac pro ASSP**

Un seul dossier par candidat sera retenu

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner à l'établissement de formation centre de sélection **avant le 10 JUIN 2023** par envoi postal (cachet de la poste faisant foi).

FICHE D'INSCRIPTION		
Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse		
Ville	Code postal	Situation de famille
Téléphone (obligatoire)	<u>Adresse électronique (obligatoire)</u>	
FORMATION		
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou le présente à la session 2023 <input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires ou le présente à la session 2023 <input type="checkbox"/> Je suis titulaire d'un autre baccalauréat ou je le présente à la session 2023. Préciser la série ou la spécialité :..... <input type="checkbox"/> Je ne suis pas titulaire d'un baccalauréat mais suis scolarisée pour l'année 2022/2023 ou sollicite le droit au retour en formation initiale		
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :		
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats		
Date	Signature (du représentant légal si candidat mineur)	

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage :

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
- **Pour l'inscription aux parcours partiels** : être titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne ou du Baccalauréat professionnel agricole Services aux personnes et aux territoires à l'entrée en formation. Les élèves en terminale de ces formations peuvent présenter leur candidature. **Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.**

Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- COVID-19** : production au plus tard le jour de la rentrée d'un pass vaccinal complet valide (instruction interministérielle du 7 septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les étudiants et élèves en santé).
- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

A CLASSER STRICTEMENT ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS.

TOUT DOSSIER SERA INSTRUIT MAIS S'IL EST INCOMPLET, LE CANDIDAT SERA AJOURNÉ.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :		Réservé au centre de sélection
A CLASSER STRICTEMENT ET A NUMEROTER DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS.		
<u>TOUT DOSSIER SERA INSTRUIT MAIS S'IL EST INCOMPLET, LE CANDIDAT SERA AJOURNÉ.</u>		
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation	<input type="checkbox"/>	DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>	
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	<input type="checkbox"/>	
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (pour les bac pro ASSP ou SAPAT).	<input type="checkbox"/>	
6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	<input type="checkbox"/>	
7. Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (années de première et terminale pour les bac pro ASSP ou SAPAT)	<input type="checkbox"/>	
8. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française de niveau C1.	<input type="checkbox"/>	
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant	<input type="checkbox"/>	
10. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)	<input type="checkbox"/>	

Le dossier complet est à envoyer par courrier au centre de sélection :

**Lycée Lino VENTURA
- Sélection DEAS - Session 2023 -
avenue Marcel PAGNOL
77 330 Ozoir-la-ferrière**

**Au plus tard le Samedi 10 juin 2023
(cachet de la poste faisant foi)**

MODALITES D'ADMISSION :

Dossier et entretien oral, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

(Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX

(Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	Du 28 mars au 10 juin 2023
Clôture des inscriptions	10 juin 2023
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du 12 au 29 juin 2023
Jury d'admission	Au plus tard le 1 ^{er} juillet 2023
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	3 juillet 2023 à 14h00
Validation des inscriptions	Jusqu'au 12 juillet 2023
Période d'inscription	Jusqu'au 14 juillet 2023
UNIQUEMENT POUR LE LYCEE JEAN MOULIN Pré-rentrée OBLIGATOIRE	28 août 2023 à 10h 00
UNIQUEMENT POUR LE LYCEE LINO VENTURA Pré-rentrée OBLIGATOIRE	4 septembre 2023 à 09h 00
Rentrée scolaire (dates prévisionnelles) : Lycée Polyvalent Jean Moulin - TORCY Lycée Charles de Gaulle - LONGPERRIER Lycée Lino Ventura – OZOIR-LA-FERRIERE	01 septembre 2023 02 octobre 2023 02 octobre 2023

PRESENTATION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail diversifiés.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant(e) peut s'orienter vers une certification complémentaire (assistant de soins en gériatrie) ou d'autres métiers paramédicaux (infirmier, ambulancier, assistant de régulation médicale, ...).